

CHARTRE DES SORTIES PHOTO

Règles de participation aux sorties

Sorties Photos est portée par l'association Ternois Events (loi 1901, RNA W621011147). Elle organise des sorties photo dans les Hauts-de-France et en Belgique, entre photographes, modèles, vidéastes et créateurs, dans un cadre bienveillant, sans jugement ni compétition. Cette charte s'applique à toutes les sorties ; chaque participant l'accepte en s'inscrivant.

1. PARTICIPER À UNE SORTIE

- Les sorties sont réservées aux adhérents à jour de leur cotisation (10 € par an via HelloAsso).
- Les inscriptions se font sur la communauté WhatsApp ; les places sont limitées pour garder un bon équilibre entre photographes et modèles.
- Les mineurs sont acceptés avec une autorisation parentale écrite et en présence d'un adulte responsable. Les sorties boudoir, lingerie ou nu sont réservées aux majeurs.
- Une sortie nécessitant la location d'un lieu implique une participation aux frais. Une annulation moins de 72 h avant peut ne pas être remboursée.
- Prévenez au plus tôt en cas d'empêchement pour libérer votre place.

2. ORGANISER UNE SORTIE

Tout adhérent peut proposer une sortie. Les sorties officielles sont validées par le bureau et couvertes par l'assurance responsabilité civile de l'association. Un membre qui organise une sortie à titre personnel gère lui-même ses inscriptions et sa propre assurance ; il peut la relayer sur la communauté.

3. DÉROULEMENT SUR PLACE

Accueil

Chaque sortie commence par un court briefing : programme, consignes du lieu, règles de sécurité et présentation des participants.

Prises de vue

- Les modèles doivent être à l'aise : aucune pose n'est imposée, chacun peut dire non sans se justifier.
- Rotation équilibrée : aucun photographe ne monopolise un modèle.
- On n'impose pas sa vision artistique ; le partage d'astuces et l'entraide sont encouragés, surtout envers les débutants.

Matériel et lieux

- Chacun reste responsable de son matériel.
- On laisse les lieux propres, sans déchet ni dégradation, et on respecte les consignes des propriétaires.

4. RESPECT ET COMPORTEMENT

- Aucune prise de vue sans consentement n'est tolérée.
- Tout contact physique avec un modèle (ajuster une mèche, un vêtement) nécessite son accord préalable. Le modèle peut venir accompagné de la personne de son choix.
- Les critiques sont bienvenues si elles sont constructives ; on respecte le style de chacun.
- Harcèlement, propos déplacés ou comportement inapproprié entraînent une exclusion immédiate.

5. PHOTOS ET DROIT À L'IMAGE

- Photographe et modèle signent de préférence le contrat de collaboration photo, téléchargeable gratuitement sur sortiesphotos.fr/contrat/.
- Chacun crédite l'autre à chaque publication.
- Le modèle peut refuser la diffusion d'une photo où il apparaît ; toute retouche modifiant son apparence doit être validée par lui.
- Toute utilisation commerciale nécessite l'accord écrit des deux parties.
- Le photographe livre au minimum 10 photos retouchées sous 3 mois ; en cas de retards répétés, il peut ne plus être inscrit aux sorties.

6. SANCTIONS

En cas de non-respect de la charte, le bureau peut prononcer un rappel à l'ordre, puis une exclusion des sorties. Une faute grave (harcèlement, manque de respect, dégradation) entraîne une exclusion immédiate, sans remboursement de la cotisation.

7. RESPONSABILITÉ

Chaque participant est responsable de sa sécurité, de ses déplacements et de son matériel, et répond des dommages qu'il cause à autrui (article 1240 du Code civil). L'association est assurée en responsabilité civile pour les sorties officielles ; elle ne répond pas de la perte, du vol ou de la casse du matériel personnel.

ACCEPTATION DE LA CHARTE

Je déclare avoir lu et accepté la charte des sorties photo.

Participant	Représentant légal (si mineur)
Nom, prénom : _____	Nom, prénom : _____
Date : ____ / ____ / _____	Date : ____ / ____ / _____
Signature (« lu et approuvé ») :	Signature (« lu et approuvé ») :